

Ensemble de dispositions sur lesquelles les membres de l'association s'engagent

Définition Ethique (Larousse) : « ensemble de principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un »

Article 1 : Valeurs de l'association

L'association de par sa raison d'être attend de ses membres les principes moraux suivants :

- Honnêteté
- Confidentialité
- Responsabilité
- Engagement
- Neutralité

Article 2 : Champ d'application de la Charte

La promotion des arts du bien être et des thérapies complémentaires implique la réalisation d'actions collectives telles que :

- animations, formations, ateliers, conférences
- échanges, rencontres, réunions
- actions de communication
- organisation d'évènements (salon, conférences)

Lors des ces actions chaque membre thérapeute participant s'engage :

- à proposer au public des pratiques dont il peut justifier d'une certification ou d'une expérience d'au moins 3 ans
- à respecter le code de déontologie rattaché à sa profession ou à chacune de ses spécialités

De même le membre thérapeute veille à utiliser le langage de sa profession avec les réserves qui s'imposent vis-à-vis du corps médical. Sa pratique ne peut en aucun se substituer aux avis et traitements médicaux.

Article 3 : Protection des données

Est soumise à autorisation du Président et du Secrétaire, l'utilisation pour le compte personnel d'un adhérent :

- du nom, du logo de l'association
- de la base de données de l'association regroupant les données personnelles des membres, anciens membres et de toute personne en lien avec les actions et la vie de l'association
- des moyens matériels, informatiques, et support internet de l'association

Article 4 : Sanctions

Tout manquement à ces principes peut entraîner la radiation du membre.

Je soussigné,, certifie avoir pris connaissance du contenu de la présente charte, être d'accord avec ce contenu et m'engage sur l'honneur à en respecter les dispositions

Fait à Le

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Pour Vivencia
Le ou La président(e)